

Séance du 6 mars 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Requalification de la section amont de l'avenue Capitaine Resplandy – Avenant à la convention financière avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Dans le cadre de la requalification de la section amont de l'avenue Capitaine Resplandy, le conseil municipal par délibération du 12 décembre 2013, a sollicité l'Agglomération Côte Basque-Adour à hauteur de 335 000 €, afin de soutenir financièrement les travaux de rénovation de la voirie estimés à 955 000 € HT.

Une contribution complémentaire de 52 000 € porte la participation définitive de l'Agglomération à 387 000 €.

Un avenant à la convention financière, vient prendre en compte ce nouveau montant de l'aide financière ainsi que les modalités de paiement.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant à la convention financière ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.